

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS L'équipe de piègeurs présidée par Jean Yves Le Caillec a fait 65 prise durant la campagne qui vient de s'achever.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) Tout comme Pontivy Communauté, le Conseil Municipal a affirmé sa volonté de conserver au sein de l'intercommunalité les communes de Mûr-de-Bretagne et Saint-Connec. Le rattachement de ces 2 communes costarmoricaines est le fruit de la volonté clairement affichée des élus locaux lors de la dissolution de la Communauté de Communes de Guerlédan.

Numérisation du cimetière Dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », Pontivy Communauté a mis en place un système d'information géographique (SIG) d'intérêt communautaire. La Commune, intéressée par l'application proposée pour la gestion du cimetière, va signer la convention précisant les conditions de mise à disposition. La participation financière de 86,75 € correspond à la prise de vues aériennes pour la numérisation du cimetière.

Transports scolaires La Commune assure la gestion du transport de 200 élèves vers les établissements scolaires de Pontivy. Les communes limitrophes bénéficiaires de ce service participent aux frais de fonctionnement depuis quelques années. Le tarif de 20 €/enfant est reconduit.

La Communauté de Communes, déjà organisatrice des transports urbains et des transports à la demande, voit sa compétence élargie aux transports scolaires. Elle propose de créer, à partir de 2016, le service sous la forme d'un « service commun » dont les modalités restent à définir. Eric ROBERT est nommé référent communal.

Personnel communal En 2015, l'entretien professionnel a été institué de façon définitive en lieu et place de la notation. Les agents ont déjà expérimenté ce dispositif l'an dernier. Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) à mi-temps pour un agent titulaire du concours et du CAP petite enfance. Son poste d'agent d'entretien est réduit de moitié.

Projet de salle de sports EADM (Espace Aménagement et Développement du Morbihan) dont le siège est situé à Vannes est missionné pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, administrative et financière. Cette étude consiste en l'analyse du contexte, des objectifs, des besoins, la proposition de scénarii, les orientations générales du programme et le programme d'investissement. Les honoraires s'élèvent à 8 437,50 € HT.

Acquisition Dans la perspective de créer un accès de l'impasse du Presbytère vers le terrain communal où devrait être construite la future salle de sports, le Conseil Municipal a déjà fait l'acquisition de 2 immeubles. Une proposition est faite au propriétaire pour l'achat de la dernière maison.

La Commune dispose d'un terrain « Rue de la Croix Macé » à l'arrière des logements locatifs, elle se propose de le céder à Armorique Habitat.

Finances Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal a voté les subventions et les tarifs 2016. Les Ecoles de la Commune se verront attribuer une aide pour l'acquisition des fournitures scolaires (50 €/enfant) et pour les manuels scolaires (20 €/enfant). Chaque classe continuera à bénéficier d'une somme de 100 € pour l'acquisition de matériel collectif pédagogique et éducatif. Les classes de découverte seront toujours subventionnées à hauteur de 100 €/élève pour une semaine tous les 2 ans, 50 € pour 2 ou 3 jours, 25 € pour une sortie à la journée. Pour ce qui concerne les transports pour les activités extérieures, 30 trajets pour l'Ecole Publique, 28 pour l'Ecole St-Joseph, sur une base de 90 €/trajet. Quatre élèves gérannais sont scolarisés en classe CLIS à Pontivy, la Commune verse la somme de 267,68 € par élève aux écoles concernées pour participer aux frais de fonctionnement. Les subventions aux associations locales, aux associations à but humanitaire et extérieures ont en grande partie été reconduites.

Une subvention de 3 623,50 € est versée à l'AGL pour couvrir les frais liés à la location de l'écran géant et de divers matériels, la sonorisation, l'animation... Seuls quelques ajustements sont apportés aux tarifs de location de la salle polyvalente.

Centre de loisirs intercommunal L'adjointe référente fait le bilan 2015 des différentes activités assurées tant au niveau des TAPS que de l'accueil de loisirs les mercredis après-midi et vacances scolaires. Le Conseil Municipal valide les tarifs annoncés par le comité de pilotage. La convention liant les 4 Communes est actualisée pour 2016.

Recensement de la population

Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Deux agents recenseurs vont être recrutés. Cette année, l'INSEE privilégie le recensement en ligne pour les personnes qui disposent d'INTERNET, les modalités seront expliquées par l'agent recenseur.



BORNES RELAIS Que faire de vos vieux vêtements, chaussures ou linge de maison ? Mêmes usés et troués, ils ont une seconde vie, alors ayez le réflexe recyclage ! Il suffit de les trier et de les déposer dans des **points d'apport volontaire** : antennes locales d'associations, conteneurs dans la rue, boutiques équipées ou déchèteries et locaux communaux. **Une borne relais est située près des conteneurs Rue des écoles**

Tri des déchets : pensez à compacter vos emballages ménagers !

Afin d'optimiser le tri et d'éviter le débordement des bacs, il faut compacter les déchets. **Un doute ? Ayez le réflexe « si je suis un emballage ménager, je suis recyclable** Un numéro gratuit d'information : 0 800 21 21 06 ou www.pontivy-communaute.fr

Pontivy Communauté : en route vers un plan local d'urbanisme intercommunal

Lors du conseil communautaire du 23 septembre 2015, les élus se sont prononcés en faveur d'une démarche de Plan local de l'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et qui fixe les règles générales d'utilisation du sol, dans le respect de l'environnement. En d'autres termes, il s'agit de définir des règles applicables sur toutes les communes d'un territoire (ici Pontivy Communauté) dans le cadre de la construction de logements, parcs d'activités, consommation de terres agricoles, etc.

Pourquoi le faire à l'échelle des intercommunalités ?

C'est une volonté des gouvernements successifs et l'une des conséquences de la réorganisation territoriale qui se concrétise en ce moment même. La cause : les autorités estiment qu'aujourd'hui, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements... L'idée alors est de faire émerger des projets de territoire partagés qui prendront en compte les politiques nationales tout en veillant aux spécificités de chaque territoire.

La mise en place à Pontivy Communauté

Les élus communautaires ont voté pour le lancement de cette démarche lors du conseil communautaire du 23 septembre 2015, approuvant le transfert de la compétence urbanisme. Les conseils municipaux des 26 communes se sont ensuite prononcés. La suite ? Pontivy Communauté va gérer l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, POS, cartes communales) sur le territoire en concertation avec les 26 communes. Elle devra également lancer les études nécessaires à l'élaboration du PLUi. S'en suivra alors une phase de réflexion sur l'avenir du territoire et de consultation associant les élus communautaires et la population. Le PLUi pourrait être adopté dès 2019 pour une mise en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

VICTIME D'UN ACCIDENT CAUSÉ PAR UNE AUTRE PERSONNE ?

SPORT AGRESSION MORSURE ACCIDENT

Le coût des soins sera supporté par l'assurance du responsable et non par la collectivité

Declarez-le toujours à votre médecin et à l'Assurance Maladie !

3646 Service 0,06 € / min + prix appel

"Ensemble, préservons notre système de santé !"